

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

LABORATOIRE BENJELLOUN

M BERRADA ABDELHAK

DDN 30-06-1942



RAM MUPRAS

ent doit être dûment renseigné.

ce doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. Ce délai est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

- Entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

197566

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 734

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BERRADA Abdelhak

Date de naissance : 30/06/42

Adresse : 12, Abdellah Bourguiba, Casablanca, N° 50

Tél. 013 21 82 32 75 52 25 98 04 Total des frais engagés : 1067,80 - Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 25/01/2016

Nom et prénom du malade : M. BERRADA Abdelhak Age: 1962

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Lombosciatalgies

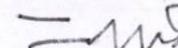
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05 MAR 2016 Le : 05 MAR 2016

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
95-01-94	CS	30400		 Dr. RAISSOUI Radiologiste Dr. Yacoub RAISSOUI 23 06 05 20 05 53 22 09 09 93

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr. Elmoustapha GHANDAF 6, Bis Bd. Abderrahim Bouabid Casablanca Tél: 0522 99 26 52 092049451 - ICE: 00207206600033	25/11/24	767,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET SACHEZ DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VIDA DE SACRIFICO DA PRATICIANA AFFECTANTE A VIDA DE LUTA

Dr. RAISOUNI Nouha

Ancienne Interne des Hôpitaux de Paris - Cochin

Ancienne Chef de Département de Médecine
de l'Hôpital Mohammed Sixthet Casablanca

Maladies de l'articulation
Rhumatologie interventionnelle
Maladies de l'articulation
éoarticulaire

P.P.C : 183 DH
Lot : DL00:
F347H 12/25

P.P.C : 183 DH
Lot : DL00:
F347H 12/25

P.P.C : 183 DH
Lot : DL00:
F347H 12/25

Casablanca le: الدار البيضاء في



الدكتورة نهى الريسوني

طبيبة داخلية سابقة بمستشفيات باريس كوشان

رئيسة سابقة لمصلحة الطب

بمستشفي محمد السادس للبيضاء

أخصائية العظام والمفاصل والغضروف والروماتزم

أمراض الالتهابات الباطنية

فحص العظام والمفاصل والأوتار بالصدى

علاج الأرجل

الطب الرياضي

$$183,00 \times 3 = 549,00$$

FLEXTONIC 86,40

$$98,80 \times 3 = 296,40$$

1 par jour pendant 3 mois

VITANEVRIL FORT

37,00 1 comprimé fois 3 / jour pendant 1 mois

DULASTAN

42,60 1 cp 3 fois par jour pdt 7 jours

MERIC 7,5 MG

52,10 1 cp 2 / jour pendant 7 jours

PRICOL 20 MG

1 Gelule / jour le matin à jeun 1/4 heure avant le repas 14 jours

767,80 Pharmacie les Pyramides
Dr. Eloustaqha GHANDAF
6, Bis Bd Abderrahim Bouabid
Tél: 0522 99 26 52 - Casablanca
INPE: 092049451 - ICE: 002072066000035

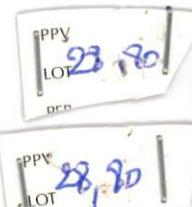
INPE: 091091314

Dr. RAISOUNI Nouha
Rhumatologue 1^{er} étage N°10
12 Bd. Yacoub El Mansour 1050 Casablanca
Tél: 0522 23 00 652 - 09 100 42 50 32

262 Bd. Yacoub El Mansour 1^{er} étage N°10 (en face arrêt station Bus Way Yacoub El Mansour)
شارع يعقوب المنصور 262 الطابق الأول رقم 10 (أمام محطة Bus Way يعقوب المنصور)

05 22 23 06 06 / 06 66 66 89 84

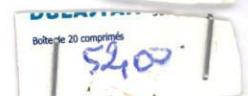
25 janvier 2024



PPV 23,80 LOT



PPV: 42DH60
P.R.R: 08/26
L.O.T: M2833-2



DULASTAN 52,00